

Département de Maine et Loire
Arrondissement de SAUMUR
COMMUNE de BRAIN SUR ALLONNES

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 13 février 2024

Convocation du 06/02/2024

Nombre de Conseillers
en exercice : 19
Nombre de Conseillers
présents : 15

L'An deux mille vingt-quatre, le treize du mois de février à 20 heures 30, les membres du Conseil Municipal de cette commune se sont réunis au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel des séances, en session ordinaire du mois de février, sous la présidence de Monsieur Yves BOUCHER, Maire.

Présents : Mmes et MM. BOUCHER Yves, LEJEUNE Jacques, PETERS Nathalie, BERGER Ludovic, CHARRIER Sophie, REIGNIER Maxime, MORICEAU Marie-Annick, BOUCHER Annick, GUÉRÉCHEAU-DESVIGNES Nicolas, DELAUNAY Sébastien, DUDÉ Guillaume, JAMET Amélie, CANONNE Julien, GALLARD Corine, COUINEAU Cyrille

Excusées :

Mme LEVEQUE Béatrice représentée par Mme Annick BOUCHER
Mme SCHAEFER Virginia représentée par Mme MORICEAU Marie-Annick
Mme LE SAGE Gwénaëlle représentée par Mme CHARRIER Sophie
M. TESSIER Dominique représenté par M LEJEUNE Jacques

Secrétaire de séance : Mme JAMET Amélie

DCM2024-02-011 **Zones d'Accélération pour le développement des énergies renouvelables : validation des zones**

Acte 8.8 : Domaine et compétence par thèmes – environnement

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que l'article 15 de la loi n° 2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables permet aux communes de proposer des Zones d'Accélération pour le développement de la production d'énergies renouvelables (ZAE nR).

Il rappelle également que par délibération n°2023-11-117 en date du 14 novembre 2023, le conseil municipal avait :

- identifié les sites suivants :
 - 1) Centrale photovoltaïque au sol :
 - Ancienne décharge
 - 2) Ombrières de parking :
 - Aire de co-voiturage de la chaussée (Département)
 - Parking du personnel de la caserne des pins (CASVL)
 - Parking de la Hurtaudière (commune)
 - Parking de l'école Louis Dudé (commune)
 - Parking à l'arrière de la mairie (commune)

- et avait fixé les modalités de la concertation avec la population.

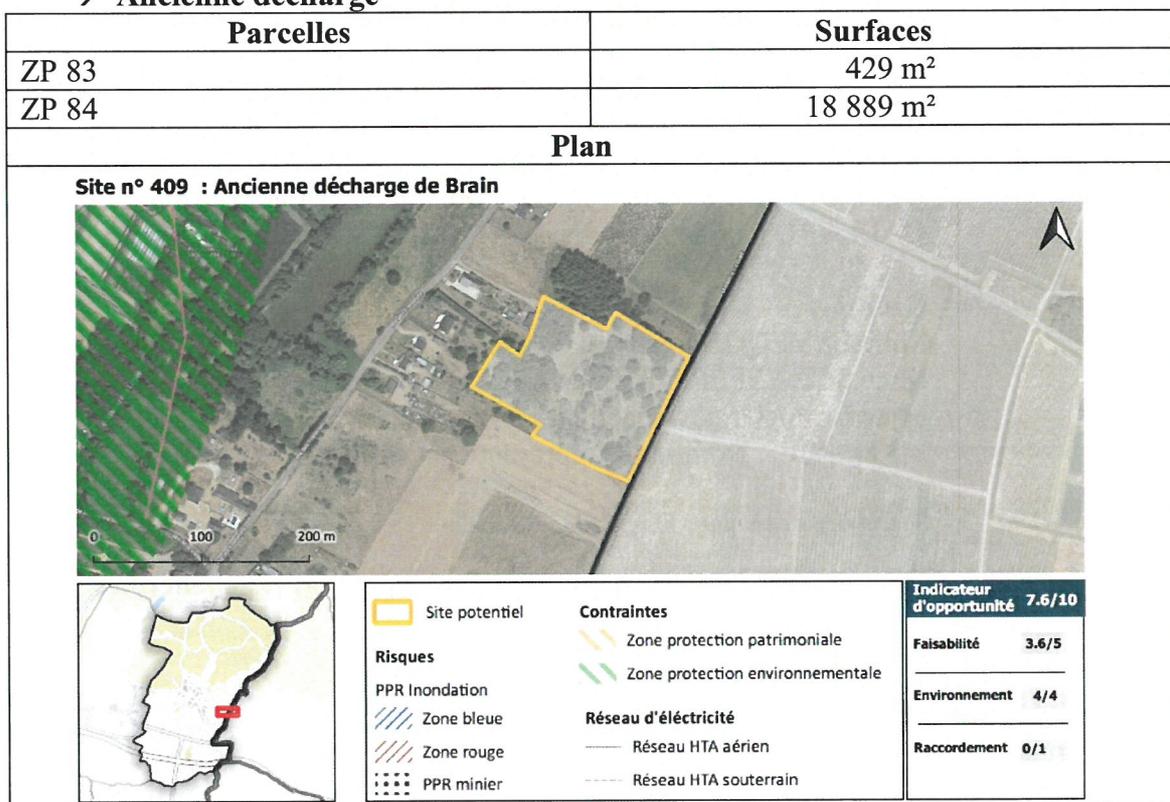
Conformément à la loi, une consultation du public a été effectuée du 20 novembre au 29 décembre 2023 par la mise à disposition d'un registre aux jours et heures d'ouverture de la mairie. La population n'a formulé aucune observation sur les sites identifiés.

Monsieur le Maire informe également que les zones situées sur le périmètre de classement du PNR Loire Anjou Touraine ont été réalisées en concertation avec le syndicat mixte gestionnaire du parc. En date du 25 janvier 2024, le gestionnaire a émis un avis favorable sans réserve au projet.

Les ZAENR proposées après la concertation sont les suivantes :

Centrale photovoltaïque au sol :

→ Ancienne décharge



Ombrières de parking :

→ Aire de co-voiturage de la chaussée (Département)

Parcelles	Surfaces
Domaine public routier (portion) ZK 6 (partie)	25 m ²
Plan	
<p>Atlas des parkings potentiellement solarisables (ombrières de parking) Brain-sur-Allonnes 1/5</p> <p>Site n° 5920</p> <div style="display: flex; align-items: flex-start;">  <div style="margin-left: 20px;"> <ul style="list-style-type: none"> Parking < 1000 m² Parking >= 1000 m² et < 1500 m² Parking >= 1500 m² </div> </div>	

→ Parking du personnel de la caserne des pins (CASVL)

Parcelles	Surfaces
ZR 115 (partie)	562m ²
Plan	
<p>Atlas des parkings potentiellement solarisables (ombrières de parking) Brain-sur-Allonnes 2/5</p> <p>Site n° 5928</p> <div style="display: flex; align-items: flex-start;">  <div style="margin-left: 20px;"> <ul style="list-style-type: none"> Parking < 1000 m² Parking >= 1000 m² et < 1500 m² Parking >= 1500 m² </div> </div>	

→ **Parking de la Hurtaudière (commune)**

Parcelles	Surfaces
AB 403 (partie)	1 669 m ²
AB 518 (partie)	
Plan	
Atlas des parkings potentiellement solarisables (ombrières de parking) Brain-sur-Allonnes	
3/5	
Site n° 5929	
	<ul style="list-style-type: none"> Parking < 1000 m² Parking >= 1000 m² et < 1500 m² Parking >= 1500 m²

→ **Parking de l'école Louis Dudé (commune)**

Parcelles	Surfaces
Domaine public : place du champ de foire	1 530 m ²
Plan	
Atlas des parkings potentiellement solarisables (ombrières de parking) Brain-sur-Allonnes	
5/5	
Site n° 5932	
	<ul style="list-style-type: none"> Parking < 1000 m² Parking >= 1000 m² et < 1500 m² Parking >= 1500 m²

→ **Parking à l'arrière de la mairie (commune)**

Parcelles	Surfaces
AB 366 (partie)	80m ²
Plan	
	

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

Définit comme zones d'accélération des énergies renouvelable de la commune les zones indiquées ci-dessus.

Valide la transmission de la cartographie de ces zones à monsieur le sous-préfet, référent préfectoral à l'instruction des projets d'énergies renouvelables ainsi qu'à la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire.

Donne tous pouvoirs au Maire et aux Adjoints pour réaliser toutes opérations et signer toutes pièces relatives à l'exécution de la présente délibération.

Le secrétaire,
Amélie JAMET



Pour extrait conforme.
Le Maire,
Yves BOUCHER



Envoyé en préfecture le 07/03/2024

Reçu en préfecture le 07/03/2024

Publié le



ID : 049-214900417-20240213-DCM2024_02_011-AI

